

La promotion des circuits courts dans les marchés publics

L'équation impossible?

FCCWB - 14 mai 2019

Le contexte des marchés publics

Article 4 de la loi du 17.06.2016

- ▶ Principe d'égalité
- ▶ Principe de non-discrimination
- ▶ Principe de transparence
- ▶ Principe de proportionnalité

Le contexte des marchés publics

Article 18 Directive européenne 2014/24

« les pouvoirs adjudicateurs traitent les opérateurs économiques sur un pied d'égalité et sans discrimination et agissent de manière transparente et proportionnée »

« Un marché ne peut être conçu dans l'intention de limiter artificiellement la concurrence. La concurrence est considérée comme artificiellement limitée lorsqu'un marché est conçu dans l'intention de favoriser ou de défavoriser indûment certains opérateurs économiques »

Le contexte des marchés publics

Article 160 du règlement financier 2018

« Tous les marchés respectent les principes de transparence, de proportionnalité, d'égalité de traitement et de non-discrimination »

« Tous les marchés font l'objet d'une mise en concurrence la plus large possible »

La notion de circuit court

- ▶ Le circuit court est un mode de commercialisation de produits agricoles ou horticoles, qu'ils soient bruts ou transformés, dans lequel au maximum un intermédiaire intervient entre le producteur et le consommateur (Région Wallonne DG03)
 - > la vente en direct à une cuisine de collectivité est un circuit-court à un intermédiaire

La notion de circuit court

La notion de circuit court n'implique donc aucune notion de localisation

Le circuit court, stricto sensu, peut-il donc être exigé dans un cahier spécial des charges?

-> oui, aucune contre-indication

-> décret 2011-1000 autorise le recours à des circuits courts

Comment promouvoir les produits de proximité?

Est-il possible de promouvoir les produits de proximité alors que toute restriction basée sur la localisation est proscrite?

Plusieurs outils sont à la disposition des pouvoirs adjudicateurs

Outils de promotion de la proximité

► L'allotissement

En réduisant le spectre du marché, ouverture plus grande au producteur de proximité.

Grande latitude possible en fonction des besoins

Exemple: Fruits - Légumes / Viande

Fruits frais / Fruits en conserve

Fruits du verger / Fruits des bois

Pommes / Poires

Outils de promotion de la proximité

► Le montant du marché

En-dessous de 30.000 € - facture

En-dessous de 144.000 € - procédure négociée sans publication préalable

Outils de promotion de la proximité

► Les spécifications techniques

Définissent les caractéristiques requises des fournitures (ou des services)

Exemple:

- X % de produits issus de l'agriculture biologique;
- Clause sociale

Outils de promotion de la proximité

► Les critères d'attribution

- Saisonnalité;
- Fraîcheur;
- Critère environnemental - Bilan carbone?;
- Critère pédagogique;
- Rapidité de maintenance

Outils de promotion de la proximité

- ▶ Pondération des critères d'attribution

Prix ne doit pas être pondéré à plus de 50 %

-> n'entraîne pas pour autant nécessairement un surcoût

Outils de promotion de la proximité

► Les labels

Attention de ne pas intégrer de label avec une origine géographique protégée!

Outils de promotion de la proximité

- ▶ Les conditions du marché
 - Durée;
 - Condition de renouvellement;
 - Exclusivité;

Initiatives de promotion de la proximité

- ▶ Cahier spécial des charges type « circuit court » - APAQ-W
- ▶ Le prix wallon du marché public le plus responsable
- ▶ Centrale d'achat de l'APAQ-W

La proximité - la panacée?

► Avantages:

Proximité géographique

Favorable à l'économie locale

Confiance de l'acheteur final

Bonne maîtrise des prix de vente

Résilience accrue aux crises

Maîtrise des canaux de commercialisation

Mode de production souvent plus respectueux

Limitation des déchets et des rejets CO2

Bonne image

La proximité - la panacée?

- ▶ Inconvénients

Acquisition de certaines compétences éloignées

Infrastructure à repenser

Risque d'offre insuffisante

Rythme de production pas toujours adaptés

Inadéquation de l'offre par rapport aux exigences sanitaires

Conclusion : l'équation possible!

Merci de votre attention

Des questions?

Gaël TILMAN

FCCWB - 14.05.2019